

Sous couleur de modernité et d'autonomie, la loi dite LRU – « libertés » et « responsabilités » des universités – redéfinit les missions de l'université, bouleverse radicalement ses institutions et amorce le retrait de l'Etat :

• **Redéfinition des missions** : tournant le dos à la tradition humaniste, l'université est sur le point d'abandonner sa mission séculaire au service du progrès de l'esprit humain et de la transmission des connaissances. Il s'agit désormais de mettre l'université au service de la « société civile », c'est-à-dire (pour parler clair) des intérêts particuliers : ajustement à courte vue de nos enseignements aux besoins économiques du moment, renforcement des partenariats avec les entreprises privées, culture étroite du résultat, généralisation du principe de concurrence (entre établissements, entre individus)...

• **Bouleversement des institutions** : les présidents d'université, maintenant élus à la majorité simple du CA, voient leurs pouvoirs considérablement augmentés au détriment de conseils affaiblis. La culture et les pratiques managériales font irruption dans l'université, accompagnées du jargon de la « gouvernance » et des techniques de gestion des choses et des hommes en vigueur dans les entreprises. Le principe du recrutement par les pairs est aboli et le processus placé tout entier entre les mains du président.

• **Retrait de l'Etat** : les universités sont incitées à pallier la pénurie programmée de crédits et de postes en faisant appel au financement privé et aux emplois non statutaires. Elles héritent de la charge du patrimoine immobilier délabré que l'Etat a négligé d'entretenir.

En réalité, cette loi retire à tous - sauf au président - libertés et responsabilités.

En demandant vos suffrages, nous nous prononçons sans équivoque :

- Pour réinventer un projet humaniste, ambitieux et démocratique ;
- Pour une université ouverte à tous, au service de l'intérêt général, qui se recentre sur ses missions essentielles ;
- Pour un rééquilibrage et une séparation des pouvoirs entre le président et les conseils centraux (Conseil d'Administration, Conseil Scientifique et Conseil des Études et de la Vie Universitaire), seuls garants contre les dérives présidentielles et le clientélisme ;
- Nous sommes mûs par des exigences de qualité et d'efficacité, non de profit. Nous sommes donc opposés à l'idée qu'une université puisse être gérée comme une entreprise.

En attendant l'abrogation de la loi LRU, il importe de faire en sorte que ses dispositions nocives et irréversibles ne s'appliquent pas.

Rôle du président

Nous soutiendrons un candidat à la présidence qui s'engagera :

- à laisser vivre pleinement les conseils centraux et à respecter leurs avis ;
- à remplacer les directoires par des commissions responsables devant les conseils centraux ;
- à renoncer à exercer ses prérogatives d'individualisation des services ;
- à mettre en place des « comités de sélection » respectant la parité A/B, formés de représentants élus de la discipline concernée et qui choisiront eux-mêmes les membres extérieurs ;
- à respecter les choix de ces comités, à ne faire pas usage de son droit de veto ;
- à faire fonctionner l'université dans le cadre des statuts de la Fonction Publique ;
- à résorber l'emploi précaire, à faire figurer la lutte contre la précarité dans les projets d'établissement, à ne pas externaliser les services assumés par des fonctionnaires ;
- à renoncer à la gestion des primes.

Principe de séparation des pouvoirs :

Nos élus s'engagent à ne pas exercer de fonctions exécutives.



Conseil d'Administration					
Collège A			Collège B		
Jean-Pierre Rozet	Pr Physique	SNESup	Frédéric Kapusta	CR Physique	SNCS
Jean-Marie Maillard	DR Physique	SNCS	Emmanuel Saint James	MC Informatique	SLR
Codjo Hountondji	Pr Biologie		Cécile Rizzi	MC Chimie	SNESup
Siméon Cavadias	Pr Chimie	SNESup	Bernard Billoud	MC Biologie	SUD éduc
Michel Gruselle	DR Chimie	CGT	Nicolas Spathis	MC Informatique	SNESup
Pierre Aucouturier	PU-PH médecine	SLR	Gérard Maurel	MCU-PH Médecine	
Didier Chatenay	DR Biophysique	SLR	Jean_François Pernes	MCU-PH Médecine	

Conseil Scientifique					
Collège A			Collège B		
Jean-Luc Sauvageot	DR Mathématiques	SNCS	Chantal Dauphin-Villemant	CR Biologie	SNCS
Pierre Aucouturier	Pu-PH Médecine	SLR	Elizabeth Vitte	MCU-PH Médecine	
Annick Valibouze	Pr Informatique	SNESup	Jean-Claude Legrand	MC Chimie	SNESup
Edmond Kahn	DR INSERM	SNCS	Vincent Morice	MCU-PH Médecine	
Alain Polian	DR Physique	SNCS	Philippe Sindzingre	MC Physique	SNESup
Yannick Andéol	Pr Biologie		Emmanuel Saint James	MC Informatique	SLR
Daniel Soyez	DR Biologie	SNCS	Dominique Mouhanna	MC Physique	
Daniel Morvan	Pr Chimie	SNESup			
Jacques Dumarchez	DR Physique	SNCS			
Michel Gruselle	DR Chimie	CGT	Collège C		
Michèle Maurice	DR INSERM		Dominique Archambault	MC Informatique	SNESup
Didier Chatenay	DR Biophysique	SLR	Guillaume Lapeyre	CR Sciences de l'Univers	SNCS
			Joël Pothier	MC Biologie	SUD éduc
			Hélène Pelczar	MC Biologie	
Collège D			Georges Debrégeas	CR Physique	SLR
Guy Bastien	MC Mathématiques	SNESup			

Conseils des Enseignements et de la Vie Universitaire					
Collège A			Collège B		
Siméon Cavadias	Pr Chimie	SNESup	Pascal Manoury	MC Informatique	
Catherine Pierre	Dr Sciences de l'Univers	SNCS	Jennifer Chaumont-Sturtevant	PRAG Langues	
Yannick Andéol	Pr Biologie		Jacques Pédrion	MC Biologie	SUD éduc
Edmond Kahn	Dr INSERM	SNCS	Gérard Maurel	MCU-PH Médecine	
François Fillaux	Dr Chimie	CGT	Olivier Seksek	CR Biologie	
Claude Aslangul	Pr Physique		Michel Carpentier	MC Mathématiques	SNESup
Renée Gatignol	Pr Mécanique	SNESup	Alban Lazar	MC Physique	SNESup